

Gestion et économie d'eau potable

Émise par : Direction des services techniques
En vigueur depuis le 24 novembre 2016

1. Objectifs

- Contribuer à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui vise :
 - une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à 2001;
 - une réduction des pertes d'eau par fuites à au plus 20 % du volume total d'eau produit.
- Établir les principes en matière de gestion de l'eau potable;
- Favoriser la mise en place de procédés qui permettent une gestion efficace et efficiente de l'eau potable;
- Définir les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau potable;
- Contribuer au développement durable par l'économie d'eau potable.

2. Orientations ministérielles

- *Politique nationale de l'eau : l'eau, la vie, l'avenir*; Environnement Québec, 2002;
- *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*; Gouvernement du Québec, 2011.

3. Champ d'application

La consommation d'eau potable dans toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.

4. Personnes visées

- Le personnel, les bénévoles et les stagiaires du CISSS de l'Outaouais;
- les médecins exerçant leur profession dans une installation du CISSS de l'Outaouais.

5. Orientations et principes directeurs

1. Le CISSS de l'Outaouais doit se doter d'un plan d'action et de suivi pour l'amélioration de l'efficacité de la consommation d'eau potable
2. S'assurer que tout projet de construction, d'agrandissement et de rénovation majeure sera réalisé de façon à adopter les meilleures pratiques de consommation efficiente de l'eau potable;
3. Planifier, dans les activités d'entretien, de rénovation et de construction d'immeuble, le remplacement des équipements qui consomment trop d'eau, de manière à éviter le gaspillage;
4. Mesurer la performance en matière de réduction de la consommation d'eau potable;

Gestion et économie d'eau potable		P-028	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-11-24	<input type="checkbox"/> Révision : Date :	Page 1 sur 2
<input type="checkbox"/> Comité de direction			

6. Liste des autres documents requis pour la mise en œuvre de la politique

- Procédure de signalement de fuites d'eau;
- Outils de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'eau potable.

7. Responsables de la mise en œuvre de la politique

La Direction des services techniques

- Désigner un responsable de la gestion de l'eau potable;
- Mettre en œuvre un programme de sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'eau potable;
- Établir un plan d'action pour améliorer l'efficacité de la consommation d'eau potable dans les installations;
- Inventorier et évaluer la consommation des principaux points d'utilisation de l'eau potable dans chacune des installations dont le CISSS de l'Outaouais est responsable;
- Planifier l'entretien et collaborer au remplacement des équipements à forte consommation d'eau de façon à éviter le gaspillage;
- Établir une procédure de signalement de fuites et autres dysfonctionnements du système d'eau potable.

Toutes les directions

- Signaler à la Direction des services techniques les fuites ou les dysfonctionnements du système d'eau potable.

8. Autres dispositions

Cette politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration et sera évaluée et révisée au plus tard trois ans après son adoption.

Cette politique abroge et remplace celles sur le même sujet des établissements fusionnés de l'Outaouais et de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, notamment :

- *Gestion de la consommation d'eau potable* (CSSS de Gatineau, 2014);
- *Gestion de l'eau potable* (Pavillon du Parc, 2015);
- *Politique de gestion de l'eau potable* (Les Centres jeunesse de l'Outaouais, 2014);
- *Politique de gestion de l'eau potable* (CSSS de la Vallée-de-la-Gatineau, 2014);
- *Gestion et amélioration continue de l'efficacité de la consommation de l'eau potable au 135, boul. St-Raymond* (Centre régional de réadaptation La RessourSe, 2014)

Politique soumise par la Direction des services techniques

Gestion et économie d'eau potable		P-028
Adopté par :		
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-11-24	<input type="checkbox"/> Révision : Date :
<input type="checkbox"/> Comité de direction		Page 2 sur 2